

Responsable d'unité biomédicale*

* Fiche métier supprimée dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015).

Planifier, organiser et piloter la réalisation des activités concernant le parc d'équipements biomédicaux, dans son domaine : programmation, achats, installation et mise en service, maintenance, sécurité, matériovigilance, en encadrant son équipe.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE INGÉNIERIE ET MAINTENANCE BIOMÉDICALE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 7 (Master)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
[20040 métier supprimé dans la V3](#)

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Achat de produits/de prestations, dans son domaine
- Conseil aux décideurs (Directions, ligne hiérarchique) concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle et suivi de la qualité et de la sécurité des activités, dans son domaine
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Montage, mise en oeuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- Organisation et suivi opérationnel des activités/projets, coordination avec les interlocuteurs internes et externes
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting
- Planification des investissements et/ou de maintenance et de leur suivi financier et administratif

SAVOIR-FAIRE

- Animer et développer un réseau professionnel
- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
- Concevoir des dispositifs et actions de formation, spécifique à son domaine de compétence
- Concevoir un plan/programme d'investissement

- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Biomédical (43479)
- Conduite de projet (32035)
- Logiciel dédié de gestion de maintenance biomédicale (43479)
- Management (32054)
- Méthodes/outils de la gestion des risques (42875)
- Négociation : méthodes et techniques (15005)
- Qualité (31354)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K2203 Management et inspection en propreté de locaux](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n°91-868 du 5 septembre 1991](#)
- [Arrêté du 23 octobre 1992 \(consolidé au 23 septembre 2009\)](#)

FORMATION

Master Bioingénierie : Bioingénierie industrielle (43479)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Université Paris Descartes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Ingénieur en génie biomédical (12046+12081 +43479)

INFOS GÉNÉRALES**NIVEAU DE QUALIFICATION**

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy (ESIL)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biomédical (24351+24356+43479)

INFOS GÉNÉRALES**NIVEAU DE QUALIFICATION**

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Ecole polytechnique universitaire de l'Université Lyon 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Diplôme d'ingénieur Spécialité technologies de l'information pour la santé (43061+43479)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Ecole Polytechnique de l'Université Grenoble 1 (Polytech'Grenoble)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biomédical (43479)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)/Université de Besançon

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Diplôme d'ingénieur Spécialité génie biologique (12046+12081+21554+23054+43479)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 7 (Master)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur

VALIDEUR

Université de Technologie de Compiègne (UTC)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la formation](#)

Formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs hospitaliers

INFOS GÉNÉRALES

CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la santé

VALIDEUR

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 31 mai 2024](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Lien vers la fiche programme EHESP](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue

ADMISSIBILITÉ

Formation statutaire préalable à la titularisation pour les ingénieurs hospitaliers stagiaires recrutés par voie de concours ou d'examen professionnel.

PROGRAMME

DURÉE

Six semaines non consécutives réparties sur une durée de neuf mois

MODULES

Module 1 : Approche de l'hôpital et de son environnement

- Organisation sanitaire et réformes du système de santé (la stratégie nationale de santé, le financement des dépenses de santé)
- La gouvernance interne et externe dans les hôpitaux (outils juridiques de coopération)
- Le cadre juridique de l'exercice professionnel, le droit des malades, les agences régionales de santé, la gouvernance du groupements hospitaliers de territoire et l'évolution de la gouvernance interne des établissements publics de santé

Module 2 : Position de l'ingénieur dans les enjeux internes de l'hôpital

- Approche des situations complexes et gestion des conflits et relationnelle
- Gestion, posture, organisation et management d'une équipe
- Les outils, bonnes pratiques et les méthodologies de communication managériale

Module 3 : Gestion de l'achat public, utilisation des ressources et connaissance des processus

- Selon le profil et les spécialités exercées par l'ingénieur ou l'ingénieur en chef : outils, mécanismes et méthodes de l'achat public dans un souci de performance économique et de sécurité juridique
- Outils, mécanismes et approches innovantes des pratiques

Module 4 : Gestion des ressources humaines

- L'environnement, les particularités des ressources humaines hospitalières, les éléments de rémunération, les droits à la formation, l'entretien de recrutement et d'évaluation, le tableau de bord social, les règles de gestion du temps de travail, les règles et bonnes pratiques permettant d'assurer une qualité de vie au travail, les thématiques de non-discrimination et des violences.

Module 5 : Analyse financière et contrôle de gestion

- Mécanismes, procédures et outils relatifs aux aspects comptables et budgétaires des établissements
- L'investissement
- Préparation, construction et suivi des outils de programmation (Plan pluriannuel d'investissement, plan global de financement pluriannuel, plan de redressement)
- La certification des comptes, les fondamentaux du contrôle de gestion et du programme de médicalisation des systèmes d'information
- Outils d'analyse des impacts des décisions prises sur la stratégie, les finances, la qualité des soins et l'activité

Module 6 : Gestion des situations de crises et conduite de projets hospitaliers

- Outils, cultures et méthodes de la gestion de projet
 - Principes de la veille sanitaire et gestion de crises (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles, Plan Blanc et Plan Bleu)
 - Compréhension et appréhension du risque cyber
-

STATUT ET ACCÈS

Corps des ingénieurs hospitaliers de la FPH et de l'AP-HP

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Ingénieur hospitalier (10 échelons)
 - Ingénieur hospitalier principal (9 échelons)
 - Ingénieur hospitalier en chef de classe normale (10 échelons)
 - Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle (7 échelons)
 - Ingénieur général hospitalier, par détachement (3 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Ouvert et organisé pour le compte de plusieurs établissements de la région, par l'autorité investie du pouvoir de nomination de la région comptant le plus grand nombre de lits ou, pour le compte d'un seul établissement, par l'autorité investie du pouvoir de nomination dans l'établissement intéressé

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et de l'ARS et sur son site Internet

Condition

- Etre titulaire d'un des diplômes d'ingénieur ou titres* figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ou d'un diplôme équivalent reconnu par le décret n°2007-196 du 13 février 2007

* Diplôme d'ingénieur figurant sur la liste établie par la commission des titres d'ingénieur des écoles habilitées à délivrer ces diplômes

Diplôme d'architecte délivré par le gouvernement (DPLG) ou diplôme d'architecte délivré par l'École spéciale d'architecture (Paris) ou l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg

Diplôme technique national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, délivré dans l'un des domaines mentionnés au b de la liste concernant l'accès au grade d'ingénieur hospitalier en chef de 1re catégorie de 2e classe (i.e. ingénieur hospitalier en chef de classe normale)

Concours interne sur épreuves

Ouvert et organisé pour le compte de plusieurs établissements de la région, par l'autorité investie du pouvoir de nomination de la région comptant le plus grand nombre de lits ou, pour le compte d'un seul établissement, par l'autorité investie du pouvoir de nomination dans l'établissement intéressé

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et de l'ARS et sur son site Internet

Conditions

- Etre fonctionnaire ou agent en fonction dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, ainsi qu'à ceux de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements public à caractère administratif, aux militaires, et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

Inscription sur une liste d'aptitude

Après examen professionnel au niveau régional

Conditions

- Etre technicien hospitalier ou technicien supérieur hospitalier et justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans le corps

OU

- Etre technicien supérieur hospitalier et justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans le corps de 1^{ère} ou 2^{ème} classe

Quota : 1/3 des titularisations et détachements de longue durée

Détachement ou integration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Condition

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des mission

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER PRINCIPAL

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITION

- Justifier d'au moins 2 ans dans le 4^{ème} échelon et de 6 ans de services effectifs dans le grade d'ingénieur hospitalier
-

AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER EN CHEF DE CLASSE NORMALE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel

CONDITION

- Justifier d'au moins 12 ans de services effectifs en tant qu'ingénieur hospitalier

Quota : 50% de l'effectif au plan local

AU GRADE D'INGÉNIEUR HOSPITALIER EN CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITION

- Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et de 6 ans de services effectifs dans le grade, en position d'activité, ou de détachement dans un autre corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A
-

EMPLOI D'INGÉNIEUR GÉNÉRAL HOSPITALIER

Par voie de détachement

CONDITIONS

- Etre ingénieur hospitalier en chef de classe normale et avoir atteint le 7ème échelon de cette classe
-

AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL DE CLASSE NORMALE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice

terminal est au moins égal à l'indice brut 852

- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9% maximum des effectifs des élèves directeurs titularisés après formation à l'EHESP

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL DE CLASSE NORMALE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale après la formation EHESP

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780
 - Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A
-

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL HORS CLASSE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL HORS CLASSE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Direction (de projet) pour le conseil à l'organisation des activités et des locaux du plateau technique
- Direction des services économiques pour les achats
- Corps médical et cadres de santé pour le conseil technique, le plan d'équipement et le choix des matériels
- Autres unités techniques et l'informatique pour la coordination des installations
- Fournisseurs pour la connaissance du marché et les achats
- Autres responsables d'unités biomédicales pour la coordination des activités
- Réseau professionnel pour la veille professionnelle

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Responsable biomédical
- Ingénieur biomédical
- Responsable du service biomédical

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Responsable des services biomédicaux](#)
-